

# LA CONGRÉGATION DE SAINT DOMINIQUE

DANS L'AMÉRIQUE DU NORD



NOUS sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs une nouvelle qui intéresse grandement l'Œuvre Dominicaine dans notre pays.

Le 2 juillet, en la fête de la Visitation de la Sainte Vierge, le Révérendissime Père Maître-Général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs signait un acte officiel, par lequel les six maisons dominicaines de langue française, qui existent au Canada et aux Etats-Unis, étaient constituées en Congrégation autonome, relevant immédiatement et exclusivement de la juridiction généralice.

On se rappelle qu'en 1873, trois Pères Dominicains de la Province de France vinrent à Saint-Hyacinthe pour jeter les fondements de l'Œuvre Dominicaine au Canada. Dès ce jour de la première fondation, il entra dans la pensée des supérieurs d'établir, quand le moment serait venu, une Province canonique et autonome.

Jusqu'à là, les religieux français et canadiens-français, qui se trouvaient en Amérique, étaient placés sous la juridiction du R. P. Provincial, à Paris, et faisaient partie de la Province dite *Province de France*.

Grâce à Dieu, notre Œuvre prospéra rapidement. De nouvelles fondations se succédèrent à des intervalles assez rapprochés, et dans l'ordre suivant : Lewiston en 1881, Ottawa en 1884, Fall-River en 1888, Montréal en 1901, et Québec en 1906. Entre temps, un noviciat se constituait à Saint-Hyacinthe, et un couvent d'études s'organisait à